

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 31/05/2022

Délibération n° DE-0018-2022

**Objet : Rapport d'activité 2021**

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président soumet aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité pour 2021.

Le document soumis peut appeler quelques commentaires.

1) Des points forts de l'année 2021

Il convient de souligner l'importance, autant symbolique que technique, de l'adoption en 2021 de leur schéma régional de coordination de mutualisation et de spécialisation par les douze centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà du seul respect de la loi de transformation de la fonction publique, ce schéma s'appuie sur les acquis d'une coopération régionale active et affirme une volonté partagée de poursuivre son développement.

De nouveaux services mutualisés entre centres de gestion se sont mis en place en 2021 et c'est dans le cadre régional que sont engagées certaines réflexions stratégiques.

Sans surprise, l'année sera aussi restée marquée par les conséquences de la crise sanitaire.

2) L'activité régulière de l'établissement

Quelques réalisations de l'année peuvent être particulièrement signalées :

- Pour la Direction du Conseil et des Actions Statutaires :
  - La diffusion d'un nouveau mensuel d'actualité pour les collectivités (le MAG RH) ;
  - L'aboutissement du changement du logiciel métier carrière/paie ;
  - L'engagement des travaux préparatoires et le la concertation syndicale en vue des élections professionnelles du 8 décembre 2022.
- Pour la Direction des Mobilités et de l'Emploi Territorial :
  - La mise en œuvre d'un service mutualisé concours et examens avec sept centres de gestion partenaires ;
  - La proposition aux collectivités d'une nouvelle mission de conseil en recrutement.
- Pour la Direction de la Santé et Sécurité au Travail :
  - La définition d'une nouvelle offre de service pluridisciplinaire de prévention et santé au travail ;
  - L'expérimentation d'accompagnements personnalisés retraites.
- Pour les ressources internes
  - La construction d'un plan de transformation numérique 2021-2026 ;
  - L'adoption d'une organisation renouvelée (durée de travail, télétravail, régime indemnitaire) entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 intégrant un élargissement des horaires d'ouverture des services du Centre de Gestion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 31/05/2022

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE**

- Le rapport d'activité pour 2021.

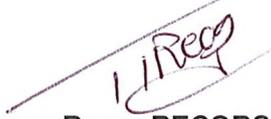
Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 31 mai 2022.

Le Président,



  
**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : 01 JUIN 2022

PUBLIÉE LE : 01 JUIN 2022